

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3742**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Général Mouton-Duvernét

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3742**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Général Mouton-Duvernet**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Le quartier de la Part-Dieu s'affirme, depuis sa création dans les années 70, comme un grand centre contemporain d'affaires et de commerce et un pôle intermodal majeur de déplacements.

Centre directionnel et d'affaires, la Part-Dieu regroupe de grandes administrations, des équipements phares et des sièges d'entreprises de niveau national. Construit autour de la gare TGV, en liaison directe avec Paris et l'Europe, ce quartier s'est imposé comme le deuxième pôle tertiaire et de décision français. Plus de 2 200 établissements y emploient quelques 45 000 salariés, sur près d'un million de mètres carrés de bureaux. Il affirme sa position de porte majeure d'entrée de ville avec la mise en service d'une liaison par tramway le reliant à l'aéroport de Saint-Exupéry.

Le développement futur de Lyon Part-Dieu associe la densification immobilière à des actions de développement durable, pour améliorer le quotidien de ceux qui y vivent et qui y travaillent, avec la création de nouveaux espaces publics, la densification des transports en commun, le renforcement de l'offre culturelle et des animations événementielles, la réhabilitation de l'existant par des projets de grande envergure pour révéler l'héritage urbain et architectural du quartier, l'esquisse d'un skyline, et la diversification de l'offre immobilière.

Parmi les secteurs d'intervention figure l'entrée sud-est du quartier, pôle de concentration de bureaux et d'activités tertiaires, qui sera enrichie d'équipements sportifs, culturels et de loisirs. Dans les projets en cours de réalisation sur ce secteur, on peut citer les archives départementales, 2 immeubles tertiaires, mais aussi l'arrivée de la ligne T4 du tramway, qui viendra compléter la desserte de la gare.

Le projet Lyon Part-Dieu se concrétisant, les premières interventions foncières nécessaires à sa mise en œuvre sont identifiées. En effet, les premières opérations à développer sont localisées, tant en aménagement d'espaces publics et de voiries qu'en capacité de productions et de valorisations immobilières.

En partenariat avec la mission Part-Dieu, les sociétés Icade et Cirmad souhaitent développer un projet d'immeuble tertiaire, sur un terrain de 3 446 mètres carrés appartenant à la Communauté urbaine de Lyon, situé à l'angle de l'avenue Félix Faure et de la rue Général Mouton-Duvernet, à l'est de la ligne de chemin de fer.

A l'issue d'un concours international, c'est l'atelier d'architecture parisien Chaix & Morel, associé au cabinet lyonnais AFAA Architecture, qui a été retenu pour concevoir et réaliser le projet.

Celui-ci, dénommé Sky 56, aura, sur la base d'une surface hors œuvre nette (SHON) initiale de 29 000 mètres carrés, une surface de plancher d'environ 28 275 mètres carrés et sera d'une hauteur de 50 mètres, en R+13 élevés sur 4 niveaux de sous-sol avec un socle comprenant le rez-de-chaussée et le premier étage. Il répond à un cahier des charges édicté par la mission Part-Dieu.

Cet immeuble, qui se veut innovant en matière de performances énergétiques et de qualité d'usage des utilisateurs, accueillera du stationnement en sous-sol, une offre de services en son socle avec, entre autre, une crèche, un centre de fitness, un lieu de restauration et des salles de réunions et sera occupé par des bureaux dans les étages en élévation.

La société Icade plantera son siège régional dans cet immeuble, pour une surface d'au moins 3 000 mètres carrés et la société GFC Construction, dont la société Cirmad est une filiale, fera de même, également pour une surface d'au moins 3 000 mètres carrés.

Il est rappelé qu'une partie du terrain concerné est constitué d'une portion de l'ancienne emprise de la rue du Général Mouton-Duvernet, située entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette, le long de la ligne de chemin de fer. Cette emprise a fait l'objet d'une première procédure de déclassement du domaine public, après enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 novembre 1998 et par délibération n° 1999-3688 du Conseil du 25 janvier 1999 (cf. plan ci-annexé).

Aujourd'hui, il convient de sécuriser la procédure de cession des terrains concernés appartenant à la Communauté urbaine au nouvel aménageur.

Or, la délibération n° 1999-3688 du Conseil du 25 janvier 1999 était entachée d'irrégularité car la désaffectation n'avait pas pu être constatée préalablement au déclassement.

Celle-ci a donc été abrogée par la nouvelle délibération n° 2012-3327 du Conseil du 12 novembre 2012.

Il est ainsi proposé de sanctionner à nouveau les résultats de l'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 16 novembre 1998, à l'issue de laquelle le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du déclassement, et de prononcer le déclassement de l'emprise de 3 915 mètres carrés environ située sur l'ancien tracé de la rue Général Mouton-Duvernet, compris entre la rue Jeanne Hachette et l'avenue Félix Faure, puisque la désaffectation de cette emprise a été établie par un constat de maître Jean-Pierre Milossi le 17 août 2012. Cette emprise n'est donc plus affectée aujourd'hui à un usage public.

L'ensemble de l'emprise intégrera le domaine privé de la Communauté urbaine dont une partie seulement sera cédée à la SCCV Sky 56. La cession fait l'objet d'une approbation par décision séparée du Bureau ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Prend** acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 3 915 mètres carrés environ, située sur l'ancien tracé de la rue Général Mouton-Duvernet, entre la rue Jeanne Hachette et l'avenue Félix Faure.

**3° - Intègre** cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**